



Copie transmise à l'Agence
comptable le :

...../...../.....
(jour/mois/année)

DECISION
n°2025-04-08
Service de la commande publique et des achats
portant adhésion à une association

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment articles 7 et 14 des statuts annexés,

Vu la délibération du 8 juin portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président

Vu l'avis du Directeur Général des services en date du 03/12/2024,

Le président de l'université Toulouse Capitole décide :

Article 1^{er}

L'université Toulouse Capitole adhère, à compter de l'année civile 2025 à l'association suivante : RES'OCC-réseau des achats responsables en Occitanie, sis 16 route de Launaguet, 31200 Toulouse, pour un montant annuel de 1000€

L'association RES'OCC a pour objet l'accompagnement des structures d'Occitanie qui conduisent des achats soumis au code de la commande publique, à la mise en œuvre d'achats responsables.

Article 2

Les cotisations seront imputées au centre de coût 9100040018.

Fait à Toulouse, le 10/04/2025

Le Président

Hugues KENFACK

